

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.170

Clauses d'insertion :
convention de
partenariat pour
l'emploi, le
développement des
qualifications et
l'insertion
professionnelle des
personnes en
difficulté dans le
cadre de l'opération
de construction de la
ligne à grande vitesse
Sud Europe
Atlantique

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOU, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CLAUSES D'INSERTION : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN DIFFICULTE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE
--

Dans le cadre du chantier de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), le groupement d'entreprises retenu a pris des engagements pour l'insertion de demandeurs d'emploi dans le cadre des marchés de travaux de génie civil qui seront passés.

Il appartient au service public de l'emploi et à ses partenaires d'organiser la coordination territoriale pour remplir ces obligations.

Un groupe de travail départemental co-piloté par la Préfecture et Pôle Emploi conduit ce travail. Il propose de préciser dans une « convention de partenariat pour l'emploi, le développement des qualifications et l'insertion des personnes en difficulté », les engagements qui seraient pris par chaque partenaire impliqué.

Les signataires seraient les suivants :

- Le Préfet de la Charente
- Le Conseil Régional de Poitou-Charentes
- Le Département de la Charente
- Le GrandAngoulême
- Pôle Emploi et l'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes) Poitou-Charentes
- Les Missions Locales de Charente
- La Maison de l'emploi Nord Charente
- L'AGEFIPH (agence chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), CAP Emploi
- L'inter consulaire de la Charente
- Les représentants des fédérations du BTP (bâtiment et travaux publics)
- PRISME (professionnel de l'intérim, services et métiers de l'emploi)
- Les réseaux de l'insertion par l'activité économique

L'engagement du GrandAngoulême pourrait être le suivant :

- L'agglomération sera attentive aux modalités d'organisation du partenariat à l'échelle de son territoire et elle pourrait notamment être impliquée au titre de son expérience de portage du guichet unique des clauses d'insertion et de sa connaissance des entreprises locales.
En tant que de besoin, l'agglomération mobilisera le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE).

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 15 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat pour l'emploi, le développement des qualifications et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté dans le cadre de l'opération de construction de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA).

DE SOUHAITER que la convention s'applique aux trois catégories de travaux réalisés par le concessionnaire : génie civil, équipement ferroviaire, remise en état paysager.

DE PRECISER que le GrandAngoulême pourra être impliqué au titre de son expérience de portage du guichet unique des clauses d'insertion et de sa connaissance des entreprises locales.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention afférente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 octobre 2010	<u>Affiché le :</u> 29 octobre 2010